
Séance du 25 juin 2008

N°2008.06.A.5.2.3.

OBJET : BUDGET ANNEXE : AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Le vingt-cinq juin deux mille huit, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Truyes, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : Mme DUBOIS - M. HOULARD - M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - M. DESTOUCHES
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branchs : M. AGEORGES - M. ARRAULT - M. BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT
- Commune de Truyes : M. LANDRE - Mme MASVEYRAUD - M. LEROY
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. CHAGNON - M. BOUCEBCI

Absent excusé : M. CARPENTIER

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme Arlette MASVEYRAUD

En M14, le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « **virement à la section d'investissement** » et 021 « **virement de la section de fonctionnement** », ne donne pas lieu à émission de titres ni de mandats en cours d'exercice.

Dans le cas particulier de la comptabilité de stocks, l'excédent de la section de fonctionnement ne doit pas être affecté en réserve mais conservé au sein de cette même section afin de disposer des crédits suffisants pour apurer le stock de terrains aménagés par crédit du compte 3555 « terrains aménagés » et débit du compte 71355 « variation des stocks de terrains aménagés ». Par cette opération d'ordre budgétaire, le déficit apparent de la section d'investissement se trouve ainsi progressivement résorbé au fur et à mesure de l'apurement du stock de terrains aménagés.

Le compte administratif 2007, faisait apparaître les résultats suivants :

↳ Résultat de la section de fonctionnement :	3 664 005.61 €
↳ Résultat de la section d'investissement :	- 3 500 620.34 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat 2007 de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - 3 664 005.61 € en report de fonctionnement (ligne codifiée 002).

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

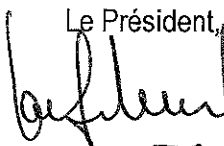
16 JUIL. 2008

Publié ou notifié le :

18 JUIL. 2008

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND